

RAPPORT N° 00/4-05
au Conseil Municipal

OBJET

COMPTE ADMINISTRATIF 1999
REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE

La Régie Marchés et Droits de Place, chargée de la gestion des marchés fixes et forains de la Commune ainsi que de l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales, est un service public doté de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre -distinct de celui de la Ville-. Et, à la clôture de l'exercice, la réalisation de ce budget est retracée au travers de deux documents qui sont respectivement :

- le Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part ;
- le Compte de Gestion pour ce qui est du Comptable d'autre part.

Les prévisions budgétaires retenues au titre de 1999 s'équilibraient respectivement à la somme de :

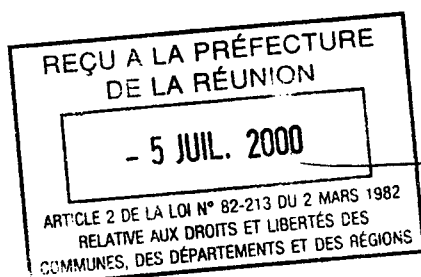
1 160 000,00 F pour la Section d'Investissement
et 4 483 721,40 F pour la Section de Fonctionnement.

L'exécution du Budget de la Régie se traduit par un excédent global de 554 129,86 F (Sections d'Investissement et de Fonctionnement confondues) pour 1999, soit un excédent cumulé global de 792 121,72 F si l'on tient compte des résultats des exercices antérieurs.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
EXERCICE 1998			
Report à nouveau	- 137 991,86 F	100 000,00 F	237 991,86 F
EXERCICE 1999			
Recettes	548 061,73 F	3 801 649,00 F	
Dépenses	- 484 888,25 F	- 3 310 692,62 F	
Résultat de l'exercice	63 173,48 F	490 956,38 F	554 129,86 F
Résultat cumulé de clôture	201 165,34 F	590 956,38 F	792 121,72 F

Ces résultats étant conformes à ceux issus du Compte de Gestion du Receveur Municipal, je vous demande donc d'approuver le Compte Administratif 1999 de la Régie Marchés et Droits de Place.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND



DELIBERATION N° 00/4-05
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 23 juin 2000

OBJET

COMPTE ADMINISTRATIF 1999
REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/4-05 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique RIVIERE, 9ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Développement Economique/ Economie Alternative, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

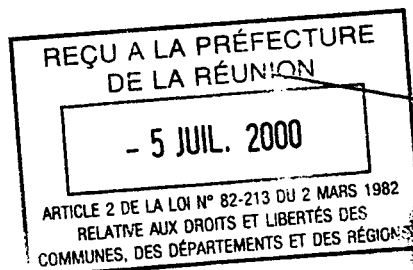
**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(2 abstentions, dont 1 vote par procuration)**

Approuve le Compte Administratif 1999 de la Régie Marchés et Droits de Place qui fait apparaître :

un excédent cumulé de	201 165,34 F	en Section d'Investissement
un excédent cumulé de	590 956,38 F	en Section de Fonctionnement

soit un excédent cumulé global de	792 121,72 F	

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 29 JUN 2000



Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND

